L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) engage une consultation publique sur les recommandations relatives à l'étiquetage des conditionnements des médicaments sous forme orale solide (hors homéopathie). Cette consultation sera **ouverte jusqu'au 12 novembre 2017**

.

L'ANSM est régulièrement destinataire de signalements d'erreurs en lien avec le conditionnement des médicaments. Ces erreurs peuvent survenir à l'étape de délivrance, de préparation ou d'administration des médicaments.

À l'appui de l'expérience des mesures au cas par cas déjà mises en œuvre, des recommandations à l'attention des industriels ont été élaborées pour les étiquetages des formes orales sèches.

Ces recommandations ont pour objectif d'améliorer la sécurité et favoriser le bon usage des médicaments, tout en facilitant l'identification du médicament et en améliorant la visibilité, la lisibilité et la compréhension de l'étiquetage.

Elles portent, notamment, sur la disposition des mentions sur les conditionnements extérieur (boîte du médicament) et primaire (sur le blister, le flacon…), sur le choix de la police et de la taille d'écriture, sur lesÂ couleurs, sur l'apposition de pictogrammes. Ces dernières incitent en particulier les fabricants à mettre en exergue la dénomination commune en l'inscrivant en plus grand, tel qu'évoqué dans le Plan national d'action de promotion des médicaments génériques.

- Modalités de réponse à l'enquête publique

Lire aussi

- Plan national d'action de promotion des médicaments génériques – mars 2015